

Compte-rendu du Conseil de l'UFR des Sciences de Santé

Séance plénière du Mardi 28 septembre 2021

Présents : Marc Maynadié – Laurence Duvillard – Hervé Devilliers – Alexandre Cochet – Eric Lesniewska – Jean-Marie Heydel – Anaïs Carnet – Maxence Roulliat – Alice-Marie Maurin – Léana Mc Carthy – Véronique Bertaux-Charvolin – Frédéric Pellerin – Christine Tournay – Angela Stratan

Présents via Teams : Pablo Ortega-Deballon – Catherine Creuzot-Garcher – Benjamin Bouillet – Christelle Basset – Jean-François Gérard-Varet – Françoise Jandin – Françoise Tenebaum – Harchal Chédine – Maeva Masurez – Karine Henriot

Excusés : Patricia Fauque – Maëva Wendremaire – Bertrand Collin- Philippe Fagnoni – Aude Garnier – Hugo Sauvanaud – Jérémie Lespinasse

Absents : Nadiège Baille – Philip Bielefeld – Claire et Denis Genelot – Quentin Bouvet – Gwendoline Mignon– Pierre Mignon – Martine Duban – Géraldine Lucchi – Philippe Genne – Thierry Moulin – Katia Mazalovic – Cécile Le Moteux – Narcisse Zwetyenga

Le Doyen ouvre la séance, qui se tient en présentiel et en distanciel via Teams, à 17h00.

✓ **Présentation du nouveau Vice-Doyen**

Mr Maynadié présente le nouveau Vice-Doyen, le Pr. Eric Lesniewska, élu suite au départ en retraite au 31 août du Pr Christine Marie. Monsieur Lesniewska est PU en biophysique (CNU 85) depuis 2006 et a intégré l'ICB pour sa recherche en 2012.

Le Pr. Lesniewska indique, parmi les projets en cours, celui de l'intégration des Préparateurs en pharmacie, qui représente 600 heures d'enseignement supplémentaires (qui équivalent à 15% du total de leur formation). Cette intégration est envisagée pour la rentrée 2022. Le parcours de formation permettra l'obtention d'un niveau licence.

✓ **Présentation de la nouvelle responsable de scolarité**

Le Doyen présente également à l'assemblée Madame Angela STRATAN, nouvelle responsable de scolarité et responsable adjointe de la responsable administrative de l'UFR, qui a pris son poste le 6 septembre. Elle succède à Claude-Henri Cunit, qui assurera à compter du 1^{er} octobre les fonctions de responsable administratif de l'UMDPCS.

✓ **Présentation des enseignants nommés au 1^{er} septembre**

- **PU-PH Médecine**

- **Marie-Claude BRINDISI** (nutrition)
- **Agnès JACQUIN-PIQUES** (Physiologie)
- **Philippe KHADEL** (Gynécologie-obstétrique)

- **PU-PH Pharmacie**

- **Fabrice NEIERS** (Biochimie)

- **Professeur Associé Médecine**
 - **Jacques BEURAIN** (Neurochirurgie)

- **MCU-PH (stagiaires) Médecine**
 - **Anne-Sophie MARIET** (Biostatistiques, informatique médicale)
 - **Thomas MOUILLOT** (Physiologie)
 - **Claire TINEL** (Néphrologie)
 - **Antonio VITOBELLO** (Génétique)

- **MCU-PH (stagiaire) Pharmacie**
 - **Amélie CRANSAC** (Pharmacie clinique)

- **Maître de conférences associé de Médecine Générale**
 - **Olivier MAIZIERES**

- **Maîtres de conférences universitaires**
 - **Antoine BRUGUIERE** (Pharmacognosie, Pharmacie)
 - **Alexandre MELOUX** (Physiologie, Pharmacie)
 - **Anaïs CARNET** (Anglais)

- **PHU**
 - **Louis ARNOULD** (Ophtalmologie)
 - **Marie-Catherine MORGANT** (Chirurgie Cardio-Vasculaire et Thoracique)
 - **André RAMON** (Rhumatologie)

- **Contractuel du 2nd degré**
 - **Laura APLIN** (Anglais)

Sont partis à la retraite les Prs. **Christine Marie** (Physiologie-Pharmacie), **Alain BERNARD** (Chirurgie digestive et thoracique), **Laurent BRONDEL** (Physiologie-Médecine), **Pascal CHAVANET** (Maladies infectieuses), ainsi que Monsieur **Didier CARNET**, MCF Anglais.

✓ **Départs et arrivés au sein de l'administration**

- Arrivée **d'Angela STRATAN** responsable de scolarité-RA adjointe
- Départ de Louise RICHARD, adjointe au responsable de scolarité, en attente de remplacement
- Arrivée **d'Amandine CHIRADE** au poste de responsable de la scolarité Pharmacie, en remplacement de Julianne BONNARD
- Arrivée de **Leila SERTI** à la scolarité du 2è cycle en remplacement de Gaëlle BARRE
- Arrivée de **Nina STRAUSS** à la scolarité du 1er cycle en remplacement pendant le congé maternité de Sara ERRARD (jusqu'en décembre 2021)

✓ **Nouvelles responsabilités pédagogiques**

- Responsable de PASS/LAS : Pr. **Jean-Louis ALBERINI**
- Responsable SIDES-UNESS PASS : Pr. **Agnès JACQUIN-PIQUES**
- Référente Handicap : Dr. **Lucie AMOUREUX**

I – Validation du compte-rendu du 22 juin 2021

Le compte-rendu de la séance du 22 juin est approuvé à l'unanimité.

II - Informations générales

1- Informations de rentrée du Président de l'uB relatives à la circulaire du 5 août 2021

- Retour des étudiants 100% en présentiel pour les cours, les examens, les bibliothèques et la restauration universitaire.
- L'organisation des week-end d'intégration est à nouveau autorisée avec justificatifs des moyens mis en place pour procéder au contrôle du PASS sanitaire et au respect du protocole sanitaire toujours en vigueur.
- Le Pass sanitaire n'est pas requis pour les activités de formation et de recherche (cours, TP, TD, réunions des composantes et des laboratoires).
- La distanciation physique n'est pas imposée mais le maintien du respect des gestes barrière est impératif (port du masque en intérieur, utilisation de gel hydroalcoolique, aération des salles) ; le but étant de tenir dans la durée.
- Le pass sanitaire est obligatoire pour l'ensemble des activités culturelles, sportives et d'animation liées à la vie étudiante notamment. La vérification relèvera de la responsabilité des organisateurs.
- Depuis le 6 septembre, le Multiplex est centre de vaccination, à la place du Zénith, qui reprend ses activités.
- Un pôle de santé mentale étudiante est mis en place, deux psychologues à temps plein sont présents sur le campus au sein du service de santé universitaire afin de recevoir les étudiants en situation de vulnérabilité psychique.

2- Mise en place d'un forfait mobilités durables

Par courrier du 9 septembre, le président de l'université informe les personnels de la mise en place de ce forfait dans la fonction publique d'État par décret du 9 mai 2020, arrêté du 9 mai 2020 et délibération du conseil d'administration de l'université du 3 juin 2021.

D'un montant annuel de 200 euros, il s'applique aux déplacements entre la résidence habituelle et le lieu de travail effectués à vélo pour un nombre minimal de 100 jours par année civile, modulables selon la quotité de travail.

Le versement s'effectuera sur la base d'une déclaration sur l'honneur, au plus tard le 31 décembre de l'année civile, et interviendra en début d'année N+1.

La mise en œuvre à l'uB prend effet au 1^{er} septembre 2021, sur la base de dispositions transitoires.

Ce forfait vélo n'est pas cumulable avec le remboursement partiel des abonnements de transport en commun.

3- Informations du Doyen

✓ **Ecole INSERM** : Le Pr. Heydel note une petite désaffection des inscriptions dans les UE recherche du M1 Santé et le fait que les majors de promo de PASS, PACES, LAS, ne sont pas du tout intéressés. 6 candidatures ont été reçues, 3 ont décliné l'entretien obligatoire qui leur a été proposé, 3 entretiens ont été menés par Jean-Marie Heydel, qui n'a retenu qu'une seule candidature. Laurence Duvillard et Jean-Marie Heydel lui proposent un parcours recherche pour l'aider à se préparer.

L'an dernier, il y avait plus de candidatures mais au final un seul candidat avait été retenu par l'INSERM.

Pour Maxence Roulliat, il y a une appréhension par rapport à la charge que représentera le nouveau 2^e cycle.

6 étudiants en MA2 se sont inscrits en M1 Santé UE Recherche pour l'année 2021-2022. L'attrait pour la recherche commence à se mettre en place en Maïeutique.

✓ Révision des effectifs 5 octobre

Rappel des postes demandés

MEDECINE :

- **PU-PH**
Endocrinologie – Benjamin BOUILLET, actuellement MCU-PH
Radiothérapie – Gilles TRUC, actuellement PH
Physiologie – Charles GUENANCIA, actuellement MCU-PH
Neurochirurgie – Moncef BERHOUMA, actuellement MCU-PH à Lyon
- **MCU-PH**
Anatomie – David GUILLIER
Pneumologie – Guillaume BELTRAMO
Biologie de la reproduction – Julie BARBERET
Oncologie – Jean-David FUMET
Chirurgie plastique et reconstructrice – Vivien MORIS
Médecine physique et réadaptation – Anaïs GOUTERON

PHARMACIE :

- **PU-PH en Pharmacologie-Pharmacie clinique** – Antonin SCHMITT, par transformation d'un poste de MCU-PH en PU-PH

PROFESSEURS ASSOCIES :

- **Bactériologie-Hygiène** - Serge AHO
- **Odontologie** - Victorin AHOSSI

Une réunion de concertation a eu lieu avec l'ARS et Thierry Moulin.

La liste de demandes est importante mais les directrices Générales des CHU de Dijon et Besançon ainsi que Pierre Pribile, Directeur Général de l'ARS, précisent qu'on leur a indiqué de demander des postes dans le cadre des réformes.

✓ **Elections CNU (collèges A et B)**

Les candidatures étaient à communiquer au plus tard le 17 septembre. L'affichage des listes électorales a été effectué à l'UFR, le matériel de vote est à venir retirer en mains propres au bureau des personnels au plus tard le 29 octobre. Le vote pour le 1^{er} tour doit intervenir au plus tard le 29 octobre à minuit, cachet de la poste faisant foi.

✓ **Elections Conseil d'UFR**

Il y a 1 poste vacant dans le collège A de la circonscription Pharmacie (départ à la retraite de Christine Marie) et 3 sièges vacants dans le collège B Médecine (Promotion PU-PH de Marie-Claude Brindisi et Agnès Jacquin-Piques, départ à la retraite de Didier Carnet).

Les élections se dérouleront le mardi 30 novembre 2021 de 09h à 17h.

En ce qui concerne le renouvellement du conseil dans son ensemble : il doit avoir lieu en février 2022. Cependant, à la demande de la direction de l'UFR, le PAJI et le DGS ont donné leur accord pour une prolongation de mandat des membres du conseil jusqu'en novembre 2022, afin de se ré-aligner sur le calendrier des autres UFR. Cette demande est motivée par le fait que tous les 2 ans, nous sommes confrontés à un renouvellement partiel ou total qui tombe en même temps que le renouvellement partiel ou total des conseils centraux et demande un travail considérable en terme de logistique et d'explication des votes aux usagers quel qu'ils soient. On note par ailleurs un fort désinvestissement des votes des étudiants au conseil d'UFR depuis que les élections sont très proches en terme de calendrier des élections aux conseils centraux. En février 2022 aura lieu un renouvellement des usagers des conseils centraux.

Maxence Roulliat indique qu'un problème pourrait éventuellement se poser dans les collèges étudiants si titulaires et suppléants sortent des études pendant ces 6 mois de prolongation.

✓ **Commission des cumuls d'activités**

Les demandes de cumuls d'activités représentent un réel problème de gestion pour l'UFR et le CHU, en raison de leur nombre croissant, mais aussi afin de parvenir à faire respecter les règles qui leur sont applicables. Il a donc été décidé de mettre en place cette commission, qui se réunira le dernier jeudi de chaque mois. La 1^{ère} réunion aura lieu le 30 septembre. Ses membres sont les suivants : Prs Bouhemad, Chamard-Neuvirth, François-Pursell, Georges, Ladoire, Pagès, Rebibou, ainsi que le Doyen et Anne-Lucie Boulanger, Directrice des Affaires Médicales du CHU et Géraldine Lagoutte, responsable de la gestion des HU à l'UFR.

✓ **Le Technopole Santé, baptisé Santenov** (contraction de Santé et innovation) a été créé le 26 mai sous la forme d'association loi 1901, et a pour vocation de fédérer, incarner et renforcer la visibilité et l'attractivité de l'écosystème en santé de la métropole mais également de favoriser l'émergence et le développement de produits et services innovants pour relever les défis en santé.

Le Technopôle sera dans un premier temps installé au 3^e étage de l'UFR (au B1) puis un bâtiment sera construit en face des nouvelles écoles d'ingénieurs.

Le Doyen assure la présidence de Santenov, cette association se situant au carrefour du soin et du monde industriel. L'équipe de gouvernance se compose de représentants des cinq membres fondateurs (Dijon métropole, le CHU Dijon Bourgogne, le CGFL, l'université de Bourgogne et le pôle BFCare).

✓ Odontologie

Tout semble calé au ministère mais nous sommes toujours dans l'attente de la décision définitive et officielle des politiques. Si la mise en place est effective, dans un premier temps les étudiants devraient être accueillis à la métropole, à côté de l'ARS, dans un bâtiment dans lequel sont actuellement les étudiants ingénieurs qui vont venir occuper les nouveaux bâtiments dès la fin de leur construction.

Françoise Tenenbaum se dit très satisfaite de cette mise en place, pour une rentrée en septembre prochain.

Françoise Jandin indique qu'il s'agit d'une excellente nouvelle car cela fait longtemps que tout le monde œuvre pour la mise en place de cette formation à Dijon.

Le Doyen remercie par ailleurs l'ARS pour le financement d'un poste de chef de projet. De telles formations en odontologie, outre Besançon-Dijon verront le jour à Tours, Caen-Rouen et Amiens mais Amiens n'est pas prêt alors que le ministère voulait un lancement partout en même temps.

4 - Textes ministériels

- ✓ **Instruction interministérielle n° DGOS/RH5/DGESIP/2021/115 (NOR : SSAH2117318J) du 4 juin 2021 relative à l'accueil et à l'intégration des étudiants de 3^e cycle au sein des établissements de Santé.**

L'élaboration d'un plan d'accueil et d'intégration des internes impliquant les CME devient obligatoire, ce plan étant tenu à la disposition des étudiants. Ce plan doit comprendre à minima plusieurs rubriques : les modalités d'accueil en début de chaque semestre sur leur lieu de stage - les conditions matérielles d'accueil - les modalités d'organisation du temps de travail - les dispositifs d'accompagnement en matière de santé au travail et l'accès à la médecine du travail - les modalités d'évaluation en cours et à l'issue du stage en lien avec la faculté.

L'instruction clarifie les thématiques de l'organisation des gardes et astreintes ainsi que l'obligation du repos de sécurité. Elle rappelle notamment que le repos de sécurité des internes et des docteurs juniors est une obligation pour les établissements.

- ✓ **Arrêté du 13 septembre définissant les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025 (NOR : SSAH2127835A)**

Pour Dijon, l'objectif est le 1 260 par an, soit 252 en moyenne par an, avec un seuil minimal de 1195, un seuil maximal de 1325.

Nous avons fait voter 243 places en médecine, 30 en odontologie, 30 en maïeutique et 92 en pharmacie.

- ✓ **Décret n° 2021-1156 du 7 septembre 2021 (NOR : ESRS2112241D) relatif à l'accès au 3^e cycle des études de Médecine.**

Il s'agit du décret attendu sur la R2C, mais les arrêtés d'application relatifs ne sont pas encore parus.

Le décret modifie la procédure d'admission et d'affectation dans une spécialité et une subdivision territoriale.

La **procédure d'admission** repose sur :

- des **épreuves d'évaluation des connaissances sous forme d'épreuves dématérialisées (EDN) organisées en début de 3^e année du 2^e cycle** et faisant l'objet d'une 2^e session organisée avant les ECOS pour les étudiants n'ayant pas obtenu la note minimale à la 1^{ère} session.

↳ Les connaissances que les EDN permettent d'évaluer sont réparties en 2 groupes : **rang A** : les connaissances qui constituent un socle de base à toute pratique médicale et qui doivent être maîtrisées par l'étudiant pour accéder en 3^e cycle – l'obtention d'une note minimale pour les connaissances de rang A est requise afin de pouvoir **participer aux ECOS** ; **rang B** : les connaissances qui correspondent aux connaissances plus approfondies et plus spécifiques à chaque discipline.

- des **épreuves d'évaluation des compétences sous forme d'examens cliniques à objectifs structurés (ECOS)**. Les ECOS donnent lieu à l'obtention d'**une note** dont le niveau minimal sera fixé par arrêté.

Les ECOS sont organisées au cours de la 3^e année du 2^e cycle. Ils permettent d'évaluer la capacité de l'étudiant à mobiliser et à mettre en œuvre ses connaissances ainsi que ses aptitudes comportementales pour répondre à des situations cliniques, lesquelles sont déterminées sur la base d'un référentiel national de situations. Il s'agit d'une succession de mises en situation d'une durée identique. Les étudiants qui n'obtiennent pas la note minimale requise ne sont pas autorisés à accéder au 3^e cycle. Les conditions de déroulement et de notation des ECOS sont précisées par le décret.

- la prise en considération du **parcours de formation** et du **projet professionnel** de chaque étudiant par l'attribution de **points de valorisation**.

Le décret fixe également les modalités d'affectation sur les postes ouverts aux étudiants accédant au 3^e cycle des études médicales par spécialité. Il prévoit ainsi que ces affectations se réalisent à l'issue de la procédure nationale fondée sur un appariement entre les vœux de l'étudiant et les postes ouverts dans une spécialité et une subdivision territoriale **au regard des notes obtenues aux EDN, aux ECOS ainsi que des points de valorisation attribués au parcours de formation et au projet professionnel** de l'étudiant, et le cas échéant, de sa **situation de handicap**. Les résultats appliqués aux EDN et aux ECOS se voient appliquer une pondération différente en fonction des vœux de spécialité de l'étudiant, ce qui permet de l'orienter vers une spécialité en adéquation avec les compétences acquises. La pondération affectée aux ECOS ne peut être inférieure à 30% de la note globale.

Ce décret fixe également les règles de composition et les missions des jurys des ED et des ECOS et précise le rôle du conseil scientifique.

Les dispositions du décret sont applicables aux étudiants accédant en 1^{ère} année du 2^e cycle à la rentrée universitaire 2021, ainsi qu'aux doublants de MM1.

- ✓ **Instruction interministérielle n° DGOS/RH1/DGESIP/A1-4DFS/2021/192 (NOR : SSAH2127418J) du 7 septembre 2021 relative à la mise en œuvre de l'obligation vaccinale pour les étudiants et élèves en santé, les étudiants des formations préparant à l'exercice des professions à usage de titre et les personnels enseignants et hospitaliers titulaires et non titulaires ainsi qu'à l'organisation de la rentrée 2021 dans les écoles et instituts paramédicaux**

Les étudiants et élèves en stage depuis le 9 août avaient la possibilité jusqu'au 14 septembre inclus de présenter le résultat négatif d'un examen de dépistage virologique de moins de 72 heures. Entre le 15 septembre et le 15 octobre, ceux ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet peuvent continuer à

poursuivre leur formation théorique ou stage s'ils présentent les justificatifs permettant d'attester de l'administration d'au moins une dose de vaccin, ainsi qu'un test virologique de moins de 72 heures. A compter du 16 octobre, tous devront justifier d'un schéma vaccinal complet. Ceux qui ne respecteraient pas cette obligation verront leur formation théorique et pratique suspendue ainsi que l'interruption de leur rémunération. Les étudiants en PASS et LAS ne sont pas concernés car pas encore en formation de santé.

A ce jour, 2 internes et 2 externes en 2^e cycle n'ont pas répondu à cette obligation vaccinale. Les 4 ont été suspendus. Ils seront réintégrés lorsqu'ils auront fait le nécessaire.

- ✓ **Décret du 6 septembre 2021 (NOR : ESRH2116590D) portant nomination, titularisation et affectation (enseignements supérieurs)**

Ce décret porte nomination des PU-PH à compter du 1^{er} septembre 2021 : Marie-Claude BRINDISI et Agnès JACQUIN-PIQUES pour Dijon.

- ✓ **Arrêté du 18 août 2021 (NOR : ESRH2124198A) relatif à l'élection des membres du CNU pour les disciplines de santé**

Cet arrêté fixe le calendrier des opérations électorales ainsi que les modalités des élections organisées en vue du renouvellement partiel des membres du CNU pour les disciplines de santé.

- ✓ **Décret n° 2021-1085 du 13 août 2021 (NOR : ESRS2122053D) relatif au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute conférant le grade de master**

Le décret modifie le code de l'éducation afin de conférer le grade universitaire de **master** aux titulaires du diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute **à l'issue de l'année 2020-2021.**

- ✓ **Arrêté du 19 juillet 2021 (NOR : SSAH2122202A) fixant au titre de l'année universitaire 2021-2022 le nombre d'étudiants susceptibles d'être affectés à l'issue des ECN en médecine, par spécialité et par centre hospitalier universitaire.**

Dijon a perdu un poste : 248 contre 249 l'an passé. A noter qu'un poste est créé en médecine du travail alors qu'il n'y a pas d'enseignant...

III - Finances

- ✓ **Une liste de 11 conventions** est soumise pour approbation des membres du conseil, essentiellement pour régularisation. En effet, certaines conventions n'ont pas été validées par le conseil alors qu'elles ont été votées au conseil d'administration de l'université.

Le Doyen soumet ces conventions à un vote global. **Les membres du conseil se prononcent favorablement à l'unanimité.**

- ✓ Attribution des bourses d'excellence dans le cadre du master innovative drugs pour un montant de 23 086 euros.

Les membres du conseil se prononcent favorablement à l'unanimité.

- ✓ Prix de thèse 2021 – Don de 800 € par le CROM pour versement au lauréat, Anthony Bergeron

Les membres du conseil se prononcent favorablement à l'unanimité.

IV - Scolarité

1) Compte-rendu du Comité pédagogique Pharmacie du 10 septembre 2021

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ Présentation des nouveaux arrivants en scolarité et enseignants
- ✓ Point sur les stages pratiques en officine. Actuellement, il y a deux responsables par promotion (PH2, PH3 et PH4), il en faudra un seul, qui sera le signataire des conventions. Les conventions seront mises à jour pour en tenir compte. Bien que le stage des PH3 puisse être effectué en pharmacie hospitalière, il est préférable qu'il le soit dans une officine, en continuité avec le stage d'initiation officinal de PH2. De même, seront privilégiés en PH4 pour ce type d'affectation les étudiants se destinant à l'internat.

Les fiches filières seront modifiées en ce sens pour la rentrée 2022.

- ✓ **Point sur les modifications en cours ou attendues des DES de Pharmacie hospitalière, Officine et Pharmacie Industrielle.**
- ✓ **AFGSU** : Antonin Schmitt évoque des problèmes avec cette formation, obligatoire et intégrée dans le cursus des études de pharmacie, certains étudiants ne la suivant pas alors que l'UFR finance. Les pharmaciens souhaitent inscrire dans la fiche filière le caractère obligatoire de cette formation et faire payer le 2^e passage. Par ailleurs, du fait des divers confinements, le CESU n'a pas été en mesure de former tous les étudiants (et notamment les PH5). Antonin Schmitt a adressé début septembre un mail au CESU s'inquiétant de l'insuffisance de créneaux pour remplir l'obligation de formation des étudiants en pharmacie. **Le Doyen souhaiterait que l'UFR ne paie deux fois le CESU en cas d'absence injustifiée d'un étudiant. Il faudra creuser cette question.**

- ✓ Il a été demandé aux enseignants de réfléchir à des **Projets d'investissements pédagogiques** pour le cas où l'UFR percevrait les 1200 € par étudiant supplémentaire annoncés par le ministère. Les projets reçus ont été classés par ordre de priorité (A+, A, B). Le montant total des dossiers reçus s'élève à **57 912,39 euros**.

- ✓ **En questions diverses**, Frédéric Bouyer a soulevé la problématique de l'utilisation des cours des enseignants : la SATT Sayens souhaite utiliser les 6000 heures d'enregistrement de cours de PASS afin de procéder à une étude linguistique, développer une recherche sur les structures récurrentes en langue dans le domaine de la santé. Cette étude pourrait permettre d'améliorer l'enseignement en anglais médical et ouvrir au développement d'un projet de recherche partenariale dans le domaine de la traduction médicale. Monsieur Bouyer souhaite qu'une demande d'autorisation de l'utilisation des cours enregistrés soit faite à chaque intervenant.

Le Doyen intervient sur ce point afin de préciser que c'est Florence Bouyer qui est intervenue pour cette question auprès de lui, et qu'il lui a répondu.

La question se pose aussi des retombées économiques pour l'UFR. C'est Sayens qui s'occupe d'hybridium. Il faut étudier avec la SATT les conditions juridiques et la signature d'un contrat. Il y a eu plusieurs retours d'enseignants se plaignant que des étudiants enregistrent leurs cours. Il serait intéressant de rappeler aux enseignants que c'est une décision du Doyen de mettre à disposition des étudiants les cours pendant une semaine. Les cours en sont pas détruits mais ils ne sont plus accessibles à l'étudiant.

2) Rentrée PASS

Françoise Goirand est présidente du jury de validation de l'année de PASS pour cette année 2021-2022, Jean-Louis Alberini est président du jury de validation pour l'accès en 2^e année Santé. Stéphanie Lemaire conserve ses missions en lien avec Françoise Goirand et Jean-Louis Alberini.

753 inscrits en PASS mais une trentaine de désistements déjà enregistrés.

200 inscrits en LAS

Un travail est en cours pour la création d'une mineure en maths appliquées.

3) SIDES-UNESS

L'UFR poursuit sa coopération payante avec Théia. 200 licences supplémentaires ont été financées suite au plantage de la nouvelle plateforme.

4) ECOS

Sylvain Audia a organisé des séances de présentation du matériel de simulation médicale. Des choix vont être faits. Le matériel devra être choisi puis acheté.

L'UFR cherche encore le financement du MASS. Frédéric Pellerin a pris contact avec les services centraux pour pouvoir dépenser cet argent sur 2022 par le biais d'une convention de reversement pluriannuelle.

5) Stages à l'étranger : Le Doyen a donné l'autorisation pour les stages à l'étranger pour 2022 sous toutes réserves de pandémie, guerre, situations catastrophiques et interdiction d'accès à certains pays ou certaines zones par le Ministère de l'Intérieur.

6) Questions diverses

- Maxence Roulliat demande à ce que la Commission des stages et gardes soit rapidement remise en place.
- Anémone : l'association va remettre en route le Noël des enfants malades.
- La remise des diplômes en maïeutique est une belle cérémonie, le doyen souhaite qu'une manifestation identique soit mise en place pour la fin du 2^e cycle Médecine.
- Il souhaite également remettre en route les soutenances des thèses avec port des robes de thèse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h54.